

Pouvoir continuer à vous accueillir nombreux.ses dans de bonnes conditions

Depuis sa création en 2005, l'un des moyens choisi par REVHO pour réaliser sa mission qui est de faciliter l'accès à l'IVG est de **former toujours plus de professionnel.le.s aux différentes méthodes d'IVG**.

Nous avons pu depuis 20 ans organiser ces formations gratuitement, la ligne formation de notre budget et l'apport DPC le permettait. Mais vous le savez, nous sommes financés uniquement par des fonds publics (96% de notre budget vient de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France (ARS-IDF) et 4% de la Direction Générale de la Santé (DGS).

Nous sommes totalement indépendants de l'industrie pharmaceutique.

Nos offres de formations ont suivi les **évolutions législatives** de ces dernières années et se sont beaucoup étoffées. Nous ne nous plaignons pas, **ces évolutions ont été favorables aux droits des femmes** de choisir d'interrompre une grossesse. C'est ainsi que d'abord uniquement composées de formations à l'IVG médicamenteuse et particulièrement à son déploiement en ville, **nos séances s'étendent depuis 2016 à l'IVG instrumentale et sous anesthésie locale et après 13 SA, en centre de santé, et depuis 2022 à l'IVG instrumentale par les sage-femmes et instrumentale jusqu'à 16 SA.**

Mais si notre offre se diversifie et augmente, comme partout dans le domaine de la santé, notre budget ne suit pas.

Aussi, à contre cœur mais pour pouvoir continuer à former de nombreux.ses professionnel.le.s, le conseil d'administration de l'association REVHO, a décidé de demander une **contribution financière** pour ses formations, soit dans le cadre du DPC ou de la formation continue, soit en inscription individuelle.

Depuis **2024, les formations sont donc devenues payantes mais celles-ci vont évoluer le 1^{er} janvier 2025**. Les tarifs ont été calculés au plus juste. Il n'est pas question ici de faire des bénéficiaires, mais seulement de **pouvoir continuer à vous accueillir nombreux.ses dans de bonnes conditions**.

Nous espérons que vous comprendrez ce changement de paradigme financier **et vous attendons toujours nombreux.seuses dans ces journées de partage de connaissances**.

Dr Sophie Gaudu, Présidente de REVHO

La tarification et les formalités d'inscription sont disponibles ici



**TARIFICATION DES FORMATIONS à l'IVG MÉDICAMENTEUSE et INSTRUMENTALE
POUR LES PROFESSIONNEL.LE.S**

2026

Professionnel.le.s éligibles au DPC	
Professionnel.le.s	Montant
Prise en charge de la formation effectuée par le DPC	
Médecins	Pas d'avance de frais par le.a professionnel.le
Sage-femmes	Pas d'avance de frais par le.a professionnel.le

OU

Professionnel.le.s non éligibles au DPC - Prise en charge tarifaire		
Professionnel.le.s	Montant	
	Formation d'une journée	Formation de 2 jours
Médecins	250 € *	500 €*
Sage-femmes	250 €*	500 €*

**Règlement par chèque, par virement ou par HelloAsso devra être effectué 15 jours maximum avant la date de début de la formation.*



TARIFICATION DES FORMATIONS à l'IVG MÉDICAMENTEUSE et INSTRUMENTALE POUR LES INSTITUTIONS
2026
Établissements de santé publics et privés - Centres de santé municipaux ou associatifs - Centres de santé sexuelle

Prise en charge tarifaire par les institutions		
Tranche tarifaire	Montant	
	Formation d'une journée	Formation de 2 jours
Groupe de 1 à 3 professionnel.le.s	250 €*	500 €*
Groupe de 4 à 5 professionnel.le.s	500 €*	1000 €*

Dans le cadre d'une demande formation d'une équipe d'un établissement de santé public ou privé, d'un centre de santé ou d'un centre de santé sexuelle, une adhésion de l'institution au réseau sera exigée d'un montant de 100 €.

**Règlement par chèque, par virement, par HelloAsso ou via la plateforme CHORUS PRO (pour les PMI) devra être effectué 15 jours maximum avant la date de début de la formation.*



TARIFICATION DE LA FORMATION L'ÉCHOGRAPHIE DANS LA PRISE EN CHARGE DE L'IVG - Volet 1 et 2
2026
Établissements de santé publics et privés - Centres de santé municipaux ou associatifs - Centres de santé sexuelle - Professionnel.le.s libéraux.ales

Professionnel.le.s - Prise en charge tarifaire	
Professionnel.le.s	Montant
Prise en charge de la formation comprenant les deux volets	
Médecins	350 € <i>(prix comprenant les 2 volets de la formation)</i>
Sage-femmes	350 € <i>(prix comprenant les 2 volets de la formation)</i>



MODALITÉS DE PAIEMENT DES FORMATIONS POUR LES PROFESSIONNEL.LE.S

Dans un premier temps, vous devrez vous rendre sur le site revho et renseigner le questionnaire de pré-inscription de la formation dédié à la formation de votre choix.



Ce questionnaire nous permettra d'évaluer l'éligibilité de votre profil à la réalisation de la formation.

Dans un second temps et dès réception du mail de confirmation d'inscription de notre part vous devrez vous acquitter du règlement de la formation par virement, par chèque ou via Helloasso au **maximum 15 jours** avant la date de début de la formation.

- Soit le.a professionnel.le est éligible au DPC dans ce cas la formation sera intégralement prise en charge **par l'ANDPC**



Vous devez vérifier l'existence d'un compte DPC à votre nom (en n'oubliant pas d'y déposer votre RIB) et vous inscrire à la session de formation qui sera ouverte **2 mois avant le début de la formation.**

- Soit le.a professionnel.le n'est pas éligible au DPC dans ce cas la prise en charge sera effectuée directement par le.a professionnel.le
 - Médecins :
 - Formation d'**1 jour** telle que « *Pratique de l'IVG médicamenteuse* »
⇒250 €/ personne
 - Formation de **2 jours** telle que : « *Pratique de l'IVG instrumentale* »
⇒500 €/personne
 - Sage-femmes :
 - Formation d'**1 jour** telle que « *Pratique de l'IVG médicamenteuse* »
⇒250 €/ personne
 - Formation de **2 jours** telle que : « *Pratique de l'IVG instrumentale* »
⇒500 €/personne

Nous vous rappelons que dès réception du mail de confirmation d'inscription de notre part vous devrez vous **acquitter du règlement de la formation par virement, par chèque ou via Helloasso au maximum 15 jours avant la date de début de la formation.**



MODALITES DE PAIEMENT DES FORMATIONS POUR LES INSTITUTIONS

Pour l'inscription aux formations d'un ou plusieurs professionnel.les d'une équipe d'un établissement public ou privé ou d'un centre de santé ou d'un centre de santé sexuelle, vous devrez adresser un mail à l'adresse suivante : contact@revho.fr

Vous devrez indiquer dans votre mail les noms, prénoms et adresses mails des participant.es ainsi que le nom de l'établissement demandeur.



Le nombre de professionnel.les inscrit.es par établissement est limité à **5 au maximum**.

- Pour un groupe allant de **1 à 3 professionnel.les** inscrit.es le tarif est de :
 - Formation d'**1 jour** dédiée aux professionnel.les des centres de santé ou centres de santé sexuelle telle que « **Accueil des femmes en demande d'IVG** »
⇒250 €/ groupe de 1 à 3 personnes
 - Formation de **2 jours** dédiée aux professionnel.les hospitaliers telle que :
« **Formation des équipes hospitalières** »
⇒500 € /groupe de 1 à 3 personnes
- Pour un groupe allant de **4 à 5 professionnel.les** inscrit.es le tarif est de :
 - Formation d'**1 jour** dédiée aux professionnel.les des centres de santé ou centres de santé sexuelle telle que « **Accueil des femmes en demande d'IVG** »
⇒250 €/ groupe de 4 à 5 personnes
 - Formation de **2 jours** dédiée aux professionnel.les hospitaliers telle que :
« **Formation des équipes hospitalières** »
⇒500 € /groupe de 4 à 5 personnes

Dans le cadre d'une demande formation d'une équipe d'un établissement de santé publique ou privé, d'un centre de santé ou d'un centre de santé sexuelle, une adhésion de l'institution au réseau sera exigée d'un montant de 100 €.

Nous vous rappelons que dès réception du mail de confirmation d'inscription de notre part vous devrez vous **acquitter du règlement de la formation** par virement, par chèque ou via Helloasso ou via la plateforme de CHORUS PRO (Pour les PMI) au maximum 15 jours avant la date de début de la formation.